

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Date de convocation :

02 février 2018

Absents et excusés Messieurs : GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, BALOURDET Patrice.

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 6
Pouvoirs : 0
Votants : 6

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

N° 1375/2018

Objet :

CREATION DE
TROTTOIRS ET
CANIVEAUX

Afin de faciliter l'accès
aux nouvelles
habitations

RN44

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **d'approuver le projet n° 5** : Création de trottoirs et caniveaux situés sur la RN44 afin d'en faciliter l'accès aux nouvelles habitations. Le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 6 530 € H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet,
- d'adopter le plan de financement ci-après,

Sollicite :

- l'attribution d'une subvention au titre de la DETR soit 6 530€ x 80% x 40% = **2 089.60 €**
- l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental soit 6 530€ X20% = **1 306.00€**

d'inscrire le solde au budget communal 2018.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération HT	6 530.00€
Subvention demandée à l'état au titre de la DETR : 6 530 € x 80% x 40%	2 089.60€
Subvention demandée au Conseil Départemental : 6 530 € x 20%	1 306.00€
Solde sur fonds propres section	
Investissement du Budget communal :	3 134.40€

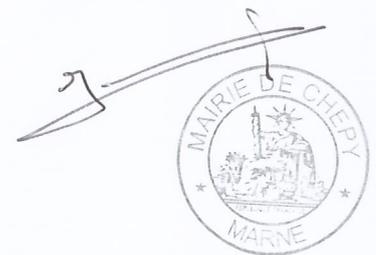
La T.V.A. sera également payée sur les fonds propres et récupérée partiellement par le biais du FCTVA.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 12 février 2018.

Le Maire,

J. ROUSSINET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20180209-1375-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018

Certifié exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 13 février 2018